



Cimetière

Deux cimetières existent sur la commune : le cimetière de l'Église Saint-Germain (Rue Ernest Chausson) et le cimetière de l'Orme au Berger (Allée de l'Orme au Berger), tous deux situés au Village.

Avec l'extension du cimetière de l'Orme au Berger, ce lieu peut désormais accueillir tous les cultes. Ce cimetière a une autre particularité. À la demande de la famille ou du défunt, ce dernier pourra

- être inhumé ;
- être incinéré et les cendres mises dans une urne qui pourra, elle même, être déposée dans le columbarium composé de 90 espaces pouvant accueillir jusqu'à 4 urnes chacun ;
- être incinéré et les cendres éparpillées, dans le jardin du souvenir, auprès d'un arbre.

Ce cimetière a pour vocation de répondre aux attentes de toutes les croyances et de toutes les pratiques.

Liens utiles

[En savoir plus sur les concessions, les tarifs et le règlement intérieur des cimetières](#)

[Cimetière de l'Église Saint-Germain de Paris](#)

[Cimetière de l'Orme au Berger](#)

[Visite du Cimetière Saint-Germain de Paris](#)

[Visite du Cimetière de l'Orme au Berger](#)